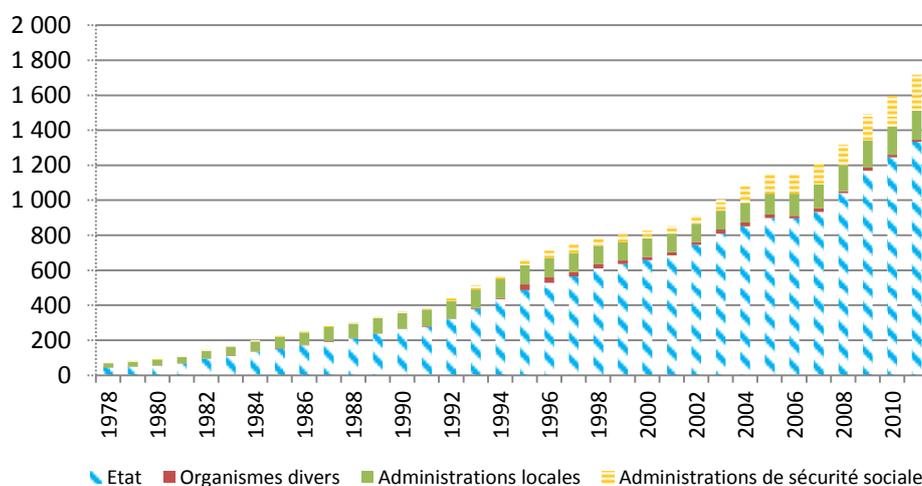


En 2012, la dette publique française représente 28 000€ par habitant et 71 000€ par actif occupé. Ce flash présente la structure et la détention de la dette souveraine, et les perspectives pour 2013, alors que l'INSEE présentera jeudi 27 décembre les chiffres de la dette pour le troisième trimestre de l'année.

1. La structure de la dette publique et son évolution dans le temps

Sur une dette publique totale¹ estimée à **1 832,6Md€** à la fin du deuxième trimestre 2012, l'Etat et les organismes divers d'administration centrale (ODAC) représentaient près de 79 % du stock total de dette, suivis par les administrations de sécurité sociale (12,5 %) et les administrations publiques locales (environ 9 %). En trente-trois ans, **le poids du stock de dette par rapport à la richesse nationale a quadruplé**, passant de 21,2 % du PIB en 1978 à 86,0 % du PIB en 2011. L'Etat et les ODAC portent l'essentiel de cette hausse (83 %) et la sécurité sociale environ 14 %, la part des collectivités locales étant résiduelle. Ceci a naturellement modifié la structure de la dette, composée à la fin de années 70 de 62 % de dette de l'Etat, 33 % des collectivités locales et seulement 5 % des administrations de sécurité sociale. Aux côtés d'un endettement croissant de l'Etat résultant à la fois de son action traditionnelle (il est logique de s'endetter pour investir dans des biens collectifs²) et du déséquilibre structurel de ses comptes, est apparue progressivement une « dette sociale », fruit des déficits accumulés au fil des ans, notamment, par les régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse.

Dette publique, en Md€



Source : INSEE.

Compte tenu de l'ampleur de la hausse de l'endettement public, cette évolution a eu des conséquences qui dépassent la sphère publique : **l'économie française** a vu son ratio d'endettement progresser de **56 points de PIB entre 2000 et 2010**, dont **la moitié s'explique par la croissance de l'endettement public**, un peu plus d'un tiers par l'endettement des ménages et seulement 15 % par l'endettement des entreprises (champ des sociétés non financières).

¹ Dette publique « brute » retenue au niveau européen (dette « maastrichtienne »), par opposition à la dette publique « nette », qui intègre les actifs des administrations publiques (dépôts, crédits...).

² C'est le sens de la « Règle d'or » britannique : au cours du cycle, les administrations publiques ne s'endettent que pour financer l'investissement, les dépenses courantes devant être couvertes par les recettes votées chaque année au moment de la loi de finances.

2. Qui détient la dette française ? Que représente la charge de la dette ?

Selon les chiffres les plus récents communiqués par l'Agence France Trésor (AFT), **les non-résidents détenaient environ 63 % de la dette négociable**³ (dont la durée de vie moyenne était de 7 ans et deux mois fin octobre 2012) de l'Etat en juin 2012. Bien qu'en recul sur les deux dernières années, cette part suit une tendance haussière depuis le milieu des années 2000. Pour les seules OAT (voir note de bas de page), 55 % étaient détenues par des non-résidents, 22 % par des compagnies d'assurance, 14 % des établissements de crédit, 2 % par des OPCVM et 6 % par des investisseurs divers. Pour l'AFT, cette ventilation est pertinente car elle permet de diversifier les risques tout en accroissant la demande potentielle pour les titres français. Sur le périmètre de l'ensemble des administrations publiques, **la charge de la dette représentait 52,6Md€** en 2011, soit 2,6 % du PIB et environ 5 % des dépenses publiques.

3. Les perspectives pour 2013 et les années suivantes

En 2013, la dette publique devrait progresser de 1,5 point de PIB en 2013 et s'établir à 91,3 % de la richesse nationale : en effet, le solde public pour 2013 devrait être de - 3 % du PIB, soit un écart de 0,8 point par rapport au solde stabilisant la dette⁴, et les flux de créances (soit les acquisitions nettes d'actifs) seraient positifs (+ 0,7 pt). Le besoin de financement de l'Etat sur l'année serait de 171,1Md€ (dont un peu moins des deux tiers dus à l'amortissement de dette à moyen et long termes), que le Trésor prévoit de couvrir quasi exclusivement par des émissions de moyen terme (OAT et BTAN). La charge de la dette de l'Etat fait l'ouverture de crédits en PLF pour 2013 à hauteur de 46,9Md€. Il s'agit là d'un chiffre important, car il illustre le fait que **la charge de la dette est le premier poste de dépense de l'Etat**, devant le budget de l'enseignement scolaire (45,7Md€). Ces prévisions ont été réalisées sur la base d'hypothèses jugées prudentes par le Gouvernement : une remontée, progressive mais réelle, des taux d'intérêt sur l'ensemble des segments (court, moyen et long termes) est projetée, qui conduirait à un resserrement des taux entre souverains (baisse des taux des pays périphériques, et hausse des pays du centre de l'Europe, dont la France). La moyenne annuelle à l'émission des OAT en 2013 serait de 2,9 %, soit 0,4 % de plus que le consensus des économistes de novembre⁵. Pour les années à venir, la trajectoire budgétaire prévoit un recul du ratio de dette dès 2014 (90,5 %), suivi d'un repli progressif jusqu'en 2017 (82,9 %).

Selon l'INSEE, la dette privée moyenne d'un ménage s'élevait à 54 000€ en 2010. S'il n'est généralement pas pertinent de rapprocher dettes publique et privée (en particulier parce que la première est émise par un agent économique, dont la durée de vie est infinie, qui supporte une charge d'investissement spécifique liée à son rôle dans l'organisation de la société et contribue de fait à l'animation des marchés financiers), ce chiffre permet d'illustrer l'importance de l'endettement public en France. Les racines de ce dernier se trouvent dans les trente-huit exercices budgétaires déficitaires depuis 1974, dernier point d'équilibre des comptes publics. Les effets favorables d'une baisse des taux d'intérêt (le taux apparent de la dette a baissé) et d'une gestion efficace de l'aval par l'AFT n'ont pas empêché ce mouvement. Sans surprise, le désendettement public suppose un redressement structurel et pérenne des comptes.

³ Part prépondérante de la dette de l'Etat, elle est composée des obligations assimilables du Trésor (OAT, support de long terme dont la maturité est comprise entre 7 et 50 ans), des bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN, support de moyen terme, maturités de 2 à 5 ans) et des bons du Trésor à taux fixe (BTF, pour la gestion de la trésorerie de l'Etat).

⁴ Solde théorique permettant de calculer le niveau auquel la part de la dette se stabilise en points de PIB. La formule de calcul est la suivante : Solde stabilisant année N = - (Dette N-1) x (Croissance PIB en valeur N).

⁵ Selon l'AFT, une hausse générale des taux de 1 % sur la charge de la dette négociable représente une augmentation des intérêts de près de 2Md€ la première année, puis 3,5Md€ la deuxième année et 5Md€ la troisième année (13Md€ au bout de dix ans).